



Enfants en justice

XIX–XX^e siècles

Pour citer cet article :

Legrand-Falco (Marcelle), « Œuvres de relèvement »,
Conseil national des femmes françaises : assemblée générale,
28 juin 1923, p. 62-65.

ŒUVRES DE RELÈVEMENT

M^{me} Legrand-Falco.

La question de la protection et du relèvement de la femme et de la jeune fille a depuis longtemps préoccupé toutes celles qui s'intéressent à l'amélioration du sort de la femme dans la société.

Au début, seules les institutions religieuses s'étaient chargées de cette difficile mission, mais peu à peu, et surtout depuis une cinquantaine d'années, nombreuses sont les œuvres qui sont venues ajouter leur effort à celui déjà existant.

En dehors du *Bon Pasteur*, essentiellement religieux, qui s'occupe uniquement de relèvement, la première d'entre elles fut l'*Œuvre de protection de la jeune fille tombée*, créée par M^{lle} Dumas, bien avant 1870.

Vint ensuite l'*Œuvre des Libérées de Saint-Lazare*, fondée en 1870 par M^{lle} Michel de Grandpré, dirigée pendant de longues années par M^{me} Isabelle Bogelot, à qui nous devons, ainsi qu'à M^{lle} Sarah Monod, M^{me} Siegfried et M^{me} Avril de Sainte-Croix, le Conseil National des Femmes Françaises.

La femme de bien qu'était M^{me} Bogelot vient de disparaître, après une vie consacrée entièrement aux œuvres et aux grandes idées sociales.

M^{me} Caroline André succéda à M^{me} Bogelot comme Directrice Générale en 1909.

Sous sa généreuse impulsion, le but de la Société s'élargit et s'étendit aux mineures. Ne fallait-il pas appliquer la devise : Préserver, relever, sauver? Elle s'appela dès lors : *Œuvre de Préservation et de sauvetage de la femme*.

Elle assure son patronage aux femmes et aux jeunes filles en danger de se perdre; elle a ouvert à cet effet un petit asile en 1885.

Elle exerce son action sur la détenue d'abord, puis ensuite sur la libérée, s'il s'agit d'une femme majeure. Enfin, depuis 1910, une école ménagère est spécialement affectée aux mineures de 13 à 18 ans.

Le secrétariat fonctionne deux fois par semaine Place Dauphine, et toutes les misères y sont accueillies et soulagées dans la mesure du possible.

Le Patronage des Détenues, des Libérées et des pupilles de l'Ad-

ministration pénitentiaire a été fondé en 1882 par Mmes de Witt, Henri Mallet, d'Abbadie d'Arrast et M^{lle} Dumas.

Elle reçoit dans sa maison de la rue Michel-Bizot, les femmes sortant de prison, qui désirent se relever, et prend à son école ménagère de la rue de Tolbiac les mineures confiées par les tribunaux d'enfants.

L'école est divisée en trois sections : couture, buanderie, cuisine, et l'Œuvre place les jeunes filles à leur sortie.

L'asile temporaire est de 35 lits, et l'école de rééducation peut prendre 58 mineures; les deux maisons sont toujours pleines. Les résultats sont encourageants et se manifestent sous la forme de nombreux mariages qui témoignent de l'amélioration morale obtenue sur les pupilles.

L'Œuvre a encore en province une dizaine de sections qui travaillent d'après les mêmes statuts et envoient leurs protégées à la maison mère de la rue Michel-Bizot. M^{me} de Witt-Schlumberger, fille de la fondatrice de l'Œuvre, lui a succédé comme Présidente.

L'*Œuvre du Souvenir*, qui a été fondée par M^{me} Teutsch, et organisée en hôpital, spécialement pour les jeunes filles syphilitiques, continue son action bienfaisante sous la direction de M. Jacques Teutsch qui a succédé à sa mère à la tête de l'Œuvre, et de M. Paul Kahn, l'avocat par excellence du tribunal pour enfants. Citons encore l'*Œuvre Libératrice*, fondée par notre chère Présidente du Conseil National, en 1901, tout particulièrement pour les malheureuses prostituées auxquelles nul ne songeait ou ne voulait tendre la main. Aujourd'hui, l'Œuvre est devenue un précieux auxiliaire des Tribunaux d'enfants. Je vous parlerai tout à l'heure, plus en détail, de son fonctionnement.

M. Henri Rollet, le grand artisan, en France, de la loi sur les tribunaux d'enfants, l'apôtre infatigable de la cause des enfants coupables, après avoir élevé sa voix pour les défendre à la 8^e Chambre correctionnelle, les juge maintenant au tribunal du quai des Orfèvres pour les relever et pour les sauver.

Afin de mieux appliquer sa doctrine d'indulgence et de bonté, qui n'exclut pas la fermeté, et pour compléter l'œuvre de son *Patronage de l'enfance et de l'adolescence*, dont le programme est limité à la protection des jeunes garçons en danger moral, il a fondé en juin 1914 *La Tutélaire*, association qui s'est donné pour but de venir en aide à des enfants, filles ou garçons, orphelins ou non, ayant besoin de protection matérielle ou morale.

Reconnue d'utilité publique en 1920, elle est actuellement installée rue Blomet, mais elle prépare la fondation d'une « Maison d'accueil et d'observation » comprenant huit pavillons, dans lesquels on pourra opérer, dès leur arrivée, une prudente sélection entre les enfants d'âge, d'origine et de caractère différents, et procéder soigneusement à leur placement définitif.

Nous sommes amenés ainsi à la tendance nouvelle des œuvres de relèvement.

A la conception ancienne de la mise en commun d'un grand nombre d'enfants, d'où résultait une contamination réciproque, a succédé une conception moderne, qu'adoptent peu à peu les œuvres qui se sont donné pour mission de rééduquer et de reclasser les femmes qui viennent à elles librement, ou les enfants qui leur sont confiés.

Rien, en effet, n'est plus dangereux, pour ces jeunes filles au triste passé, que de les mettre en contact, après quelques mois de séjour au patronage, et alors qu'elles ont déjà fait un effort pour le bien, avec des jeunes filles nouvellement arrivées, apportant avec elles les bruits du dehors, la soif du plaisir malsain, et comme un relent de tous les lieux de débauche où elles ont passé.

On a compris aussi, qu'au système de répression administratif trop dur, trop brutal, mauvais système pour ramener ces âmes égarées, auxquelles leur grande jeunesse ne permet souvent pas de mesurer la portée de leurs actes, il fallait substituer des méthodes plus modernes, plus scientifiques et plus humaines.

Le système du patronage privé, collaborant avec le tribunal pour enfants, qui lui-même a succédé à la chambre correctionnelle spécialisée pour les mineurs, a été adopté.

L'enfant y trouve une vie de famille, saine et morale, un travail approprié à ses forces sous une direction à la fois ferme et douce, avec quelques camarades de son âge. Le travail se fait en commun, dans la journée, sous une vigilante surveillance; la nuit, l'enfant doit être seul dans sa chambrette, et toute communication avec les camarades interdite.

Le principe qui a dominé, dans l'organisation de ces patronages, est celui de petites agglomérations, pour éviter justement la contamination dont je parlais tout à l'heure. L'Œuvre type est celle qui peut se constituer en petits pavillons, facilitant une sorte de triage, de sélection, et ne permettant la réunion que d'un petit nombre d'enfants ensemble.

C'est ce qu'a réalisé l'*Œuvre Libératrice*. Elle a deux asiles, un à Auteuil, rue Boileau, et un à Sèvres. Dans le premier, trois pavillons ont été construits, le second est une belle maison entourée d'un grand parc.

A l'arrivée au patronage d'Auteuil, les jeunes filles accomplissent d'abord un premier stage dans le pavillon de triage. On y étudie leur caractère, on prend une impression d'ensemble sur leur moralité et leur santé, ce qui permet de faire la sélection nécessaire et de n'envoyer à l'asile de rééducation de Sèvres que celles qui paraissent susceptibles d'amélioration. Là, elles restent alors le temps nécessaire, plusieurs années souvent, à leur rééducation complète. On s'y efforce de suppléer aux lacunes de leur instruction, en même temps qu'on leur inculque un enseignement ménager et professionnel, les mettant à même de gagner leur vie à la sortie du patronage.

Lorsqu'elles partent, elles retournent dans leur famille, ou elles

entrent en place; l'Œuvre les surveille afin de les guider, et au besoin les reprendre lorsque l'essai n'aura pas réussi.

Le deuxième pavillon d'Auteuil est affecté à celles qui, libres, ne peuvent, pour une raison quelconque aller dans leur famille, et trouvent un emploi au dehors, sans être logées; l'Œuvre leur évite ainsi l'occasion dangereuse qui pourrait compromettre la guérison obtenue.

Enfin, le troisième pavillon est un petit dispensaire-hôpital, dans lequel, grâce au dévouement du D^r Crussaire, qui y applique avec succès la méthode de l'Institut prophylactique du D^r Vernes, les malheureuses petites recoivent les soins qu'exige presque toujours leur état de santé.

L'Œuvre Libératrice espère encore étendre son action en fondant une ferme-école pour les mineures venues de la campagne et désireuses d'y retourner, ou les jeunes citadines qu'une santé débile oblige à un long séjour au grand air.

En province, fonctionnent aussi des œuvres analogues. A Bordeaux, notamment, l'*Œuvre du Relèvement moral et patronage des prisonnières libérées* a été fondée en 1890 par M^{me} Francis de Luze.

Les détenues du fort du Ha sont visitées toutes les semaines par les dames patronnesses de l'Œuvre qui s'efforcent d'éveiller la conscience de ces malheureuses.

L'Œuvre procure un abri temporaire et du travail aux femmes qui sortent de prison; elle hospitalise les mères sans mari, avec leurs bébés, et leur donne son appui matériel et moral pour les reconnaître et les élever. Elle contribue ainsi à réduire la mortalité du premier âge et évite des infanticides. Souvent aussi elle obtient que le père légitime l'enfant et épouse la mère. L'Œuvre a ainsi une moyenne de quatre à cinq mariages par an.

Le temps qui m'est accordé est trop limité pour qu'il me soit possible de citer toutes les sociétés qui se consacrent au relèvement.

Leur tâche est difficile entre toutes car c'est la forme d'assistance la plus ingrate qui soit, en raison des difficultés à vaincre et de l'indifférence du public à l'égard de ces œuvres.

Mais plus leur rôle est ingrat, plus il est attachant et combien passionnante est la poursuite du but à atteindre à travers l'aridité de l'effort et l'indifférence générale; aussi la récompense est grande, lorsque, malgré toutes ces difficultés, on a réussi à refaire un peu de bonheur, à recréer des foyers, à rendre à la vie saine et normale de pauvres êtres qui s'en allaient à la dérive, et qu'on reçoit les marques de leur reconnaissance et de leur affection.